

**Discours de Monsieur Jean-Pierre RAFFARIN,**

**Ancien Premier ministre, Sénateur de la Vienne**

**Remise de l'insigne d'Officier dans l'Ordre National du Mérite**

**Le 24 avril 2006**

Monsieur le Maire,  
Messieurs les Ministres,  
Monsieur le Chancelier,  
Mesdames et Messieurs les élus,

Je suis très heureux d'être parmi vous pour cette cérémonie en l'honneur d'Edouard de PRADEL de LAMAZE, qui est distingué ce soir pour son engagement et son parcours professionnel exemplaire.

L'Ordre National du Mérite récompense des femmes et des hommes pour leurs qualités humaines, leur travail quotidien, leur dévouement au service de leurs concitoyens et de la France.

Avant de vous remettre cette décoration, qui est une promotion puisque vous êtes déjà Chevalier de l'Ordre National du Mérite et Chevalier de l'Ordre National de la Légion d'Honneur, je voudrais en quelques mots, et comme le veut l'usage, rappeler les grandes étapes de votre vie.

Je suis d'abord venu vous souhaiter un bon anniversaire – le 28 avril 2004.

Cher Edouard, vous avez prêté serment le 12 décembre 1979 avant de devenir pendant 7 ans avocat au cabinet de Francis MOLLET-VIEVILLE (ancien membre du Conseil constitutionnel) et de Geneviève AUGENDRE.

Dès 1986, vous devenez associé au cabinet CARBONNIER LAMAZE RASLE & ASSOCIES où vous êtes spécialisé en droit des affaires.

Très vite en fait, vous décidez de vous engager pour votre profession : le goût de l'intérêt général.

De 1993 à 1996, vous êtes Délégué à la Caisse Nationale des Barreaux Français et Administrateur de la Caisse de Retraite du Personnel des Avocats.

Vous vous mobilisez également pour vos jeunes confrères en devenant en 1992, Président de l'Union des Jeunes Avocats de Paris et, en 1994, Président de la Fédération Nationale des Union de Jeunes Avocats.

Vous avez ainsi été l'un des acteurs de la mise en place de la réforme des professions juridiques et judiciaires en 1992.

Vous avez été à ce titre négociateur et signataire de la première convention collective des avocats salariés en France en 1994. Très actif, vous avez entrepris la création du Forum de Droit avec le Mouvement du Jeune Notariat et avez participé aux travaux des professions libérales sur l'inter-professionnalité. Je pense notamment aux professionnels du chiffre et du droit.

Entre 1995 et 1998, vous êtes élu membre du Conseil de l'Ordre de Paris et en 1994, vous devenez membre du Bureau de l'Union Nationale des Professions Libérales.

C'est cette énergie, cet engagement et cette connaissance des dossiers que j'ai souhaité, Cher Edouard, faire reconnaître et valoriser en vous désignant en 1996, Délégué Interministériel aux Professions Libérales.

J'étais alors Ministre de PME et des Professions Libérales dans le Gouvernement d'Alain JUPPÉ et avais en charge ce secteur où les attentes étaient à juste titre très nombreuses.

J'ai noté que vous possédiez cette vertu cardinale : la tempérance, qui fait tant défaut dans la sphère publique et il n'y a pas de vertu sans maîtrise de soi et pas de maîtrise de soi sans tempérance.

J'ai, vous le savez, toujours été soucieux de prendre le temps du dialogue et de l'écoute. Ce temps du dialogue était d'autant plus nécessaire que les professions libérales étaient au fond souvent très seules face à plusieurs contraintes et qu'elles ne demandaient qu'à être accompagnées dans leurs mutations.

Nous avons tenu le premier Comité Interministériel aux Professions Libérales. Il revêtait alors une importance particulière notamment au regard de la variété des professionnels libéraux : avocat, médecin, architecte, expert-comptable, agent d'assurance...

Ce comité a été pour nous l'occasion de redonner ses lettres de noblesse à l'activité libérale. Il était devenu indispensable de casser les murs entre les différentes professions libérales et de mieux organiser un secteur qui est, en réalité, une des forces vives de notre pays avec 850.000 professionnels, 500.000 entreprises et plus de 7% du PIB.

Nous avons travaillé ensemble à préparer l'avenir des professions libérales à travers des sujets d'une importance capitale tels que l'accueil et l'insertion des jeunes professionnels libéraux ou encore la réforme du système de retraites des professionnels libéraux.

Vous avez ainsi préparé ce qui fait maintenant partie d'une des réussites économiques de la période récente, le développement de la création d'entreprises.

Je voulais vraiment faire reconnaître la modernité des professions libérales. Et j'ai apprécié qu'en 1997, vous ayez accepté de poursuivre cette mission pour que les actions que nous avons décidées, nos fameuses 40 mesures pour le développement des professions libérales, puissent être menées à bien.

Et chacune de ces mesures continuent aujourd'hui d'être mises en œuvre. Le travail a été fait avec une très grande attention et énormément d'application. Et je dois dire que l'un des bonheurs en politique, c'est justement lorsqu'on voit la décision en action.

Vous vous êtes attaché à trouver les points communs entre chaque profession pour déterminer des solutions qui soient acceptables et adaptables par tous.

Vous avez ainsi contribué à créer un véritable corps de métier où chaque profession peut aujourd'hui se sentir représentée.

Mais je sais combien cette mission a été un combat de tous les jours tant les réticences au changement, comme très souvent, sont grandes dans notre pays.

C'est grâce à votre ténacité que nous avons pu réaliser les mesures en faveur des jeunes libéraux, la formation continue, le traitement des entreprises libérales en difficulté, ou encore les mesures en faveur des femmes notamment lors des périodes de maternité.

Vous êtes un vrai réformateur Edouard, de la seule race des réformateurs que la France tolère dans le temps, les réformateurs tranquilles.

Vous avez continué ce travail au service des professions libérales en devenant en 2000, membre du Comité national de l'Euro, chargé de la mise en place de l'Euro pour les professions libérales. Depuis janvier 2004, vous êtes Président de l'Observatoire des Professions Libérales.

Vous êtes en fait très intéressé par la chose publique.

L'intérêt général est inscrit au plus profond de vos racines et fait partie de votre culture puisque dans votre famille, on est officier depuis 250 ans. Je voudrais saluer votre famille, votre épouse, qui n'est pas étrangère aux mérites qui vous sont connus.

Vous êtes le premier à rompre la lignée mais votre engagement pour la France est à la hauteur de celui de vos ancêtres pour lesquels vous avez consacré de nombreux ouvrages.

Dans la prolongement de toutes ces activités, vous êtes depuis 1995, maire de Bois-Hérault. Les Héroldiens apprécient d'ailleurs votre travail et votre dévouement puisque vous avez été renouvelé dans vos fonctions en 2001. Dans cette mission, l'emploi est un sujet humain, pas une statistique, le PLU, une vision plus qu'une procédure.

Vous servez cette France d'en bas qu'on a souvent caricaturée mais vous le faites comme F. MAURIAC « je suis engagé sur les problèmes d'en bas pour des raisons d'en haut ».

C'est donc une terre d'excellence, la Haute-Normandie, où se côtoient la modernité et la tradition, l'engagement et la fidélité, qui sont aujourd'hui la marque de nos territoires de France.

Je souhaite que ces insignes d'Officier de l'Ordre National du Mérite, que je suis très heureux de vous remettre, soient pour vous une marque de mon estime et de ma considération, et des sentiments identiques que votre épouse, vos trois enfants, et vos amis ici présents ont pour vous-même.

Cher Edouard de PRADEL de LAMAZE, au nom du Président de la République, et en vertu des pouvoirs qui me sont conférés, nous vous faisons Officier dans l'Ordre National du Mérite.